



MINISTÈRE DU PLAN  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE



## CENTRE D'ANALYSE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

### ANALYSE DE L'AMPLEUR DE LA CONTREBANDE DES PRODUITS DU TABAC AU BENIN

### RAPPORT PROVISOIRE

novembre 2017

## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	9
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	4
LISTE DES GRAPHIQUES .....	5
LISTE DES TABLEAUX .....	6
RESUME.....	7
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE I - LE CADRE GENERAL .....	11
1.1. JUSTIFICATION DE L'ETUDE .....	11
1.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE .....	13
1.3. RESULTATS ATTENDUS .....	14
CHAPITRE II - LA SITUATION DE LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME .....	15
2.1. MESURES VISANT A RÉDUIRE LA DEMANDE EN AFRIQUE .....	16
2.2. MESURES VISANT A REDUIRE L'OFFRE .....	19
2.2.1 Commerce illicite .....	19
2.2.2 Contrebande.....	20
2.2.3 Fabrications illégales .....	20
CHAPITRE III - L'ETAT DES LIEUX DES ECHANGES COMMERCIAUX FRAUDULEUX DES PRODUITS DE TABAC AU BENIN .....	23
3.1. APPROCHE METHODOLOGIQUE ET OUTILS D'ANALYSE .....	23
3.1.1 Démarche/Préparation .....	23
3.1.2 Recherche et revue documentaire .....	24
3.1.3 Conception des outils de collecte et d'analyse de données.....	24
3.1.4 Collecte, traitement et analyse de données.....	25
3.1.5 Rédaction du rapport provisoire .....	26
3.1.6 Présentation du questionnaire.....	26
3.2. LES RESULTATS DE L'ENQUETE .....	27

3.2.1 Caractéristiques générales des acteurs de la contrebande .....	27
Points de passage frauduleux utilisés .....	27
Nature des personnes enquêtées .....	27
Forme juridique des entreprises.....	28
Nationalité des acteurs de la contrebande .....	28
Mode et moyens de transport utilisés.....	29
3.2.2 Caractéristiques des flux.....	29
Importations.....	31
Importations selon les types de produits .....	31
Importations selon le pays d'origine des produits.....	32
Importations selon le pays de provenance des produits.....	33
Exportations.....	34
Réexportations.....	35
Transit.....	35
CHAPITRE IV : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	37
CONCLUSIONS .....	37
RECOMMANDATIONS.....	38
BIBLIOGRAPHIE .....	39
ANNEXES .....	5241
NOTE CONCEPTUELLE .....	5242
QUESTIONNAIRE .....	5252

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACBF	Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
ACC	Alliance pour la Convention-Cadre pour la lutte contre le tabac
ASTA	Analyses Situationnelles du Tabac en Afrique
CCLAT	Convention Cadre de l’OMS pour la lutte Antitabac
CAPOD	Centre d’Analyse des Politiques de Développement
CCLT	Protocole pour la Lutte contre le Tabac
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l’Afrique de l’Ouest
ECENE	Enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré au cordon douanier
INSAE	Institut National de la Statistique et de l’Analyse Economique
MDGL	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
MEF	Ministère de l’Economie et des Finances
MISP	Ministère de l’Intérieur et de la Sécurité Publique
MPD	Ministère du Plan et du Développement
MS	Ministère de la Santé
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OCS	Organisations de la Société Civile
TDR	Termes de Références
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## LISTE DES GRAPHIQUES

<a href="#"><u>Graphique N° 1</u></a> : Répartition des points de passage .....	26
<a href="#"><u>Graphique N° 2</u></a> : Nature de la personne enquêtée selon le type de flux .....	27
<a href="#"><u>Graphique N° 3</u></a> : Différents types de produits à l'importation .....	31
<a href="#"><u>Graphique N° 4</u></a> : Exportations selon les pays de destination .....	33

## LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau N°1</u> : Résumé des mesures de la CCLAT.....	
<b>Erreur ! Signet non défini.4</b>	
<u>Tableau N°2</u> : Répartition des acteurs par nationalité et selon la nature du flux .	28
<u>Tableau N°3</u> : Statistiques de contrebande des produits de tabac par flux .....	29
<u>Tableau N°4</u> : Statistiques globales des produits de tabac par article .....	29
<u>Tableau N°5</u> : Statistiques d'importations de contrebande des produits de tabac par article .....	31
<u>Tableau N°6</u> : Valeur et poids net des importations par pays d'origine .....	32
<u>Tableau N°7</u> : Valeur et poids net des importations par pays de provenance .....	32
<u>Tableau N°8</u> : Valeur et poids net des exportations par pays de destination .....	33
<u>Tableau N°9</u> : Valeur et poids net des réexportations par pays de destination ...	34
<u>Tableau N°10</u> : Valeur et poids net des transits par pays de destination finale ...	35

## RESUME

Le tabagisme est un problème préoccupant de santé publique pris à bras le corps par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les gouvernements et les Organisations de la Société Civile. Dans ce cadre, la lutte contre la contrebande des produits de tabac, est un impératif pour toute la communauté internationale en général et les différents Etats en particuliers. Cette contrebande existe partout dans le monde à degré divers.

Du 24 au 30 août 2017, au niveau de 25 points de passage frauduleux non gardés par les services de la douane, dans neuf (09) communes<sup>1</sup> a été réalisée une enquête sur la contrebande des produits de tabac. L'objectif est d'analyser l'ampleur de la contrebande des produits de tabac.

Durant les sept (07) jours de travaux de terrain des cigarettes, du tabac non transformé et en poudre ont été observés auprès de 889 trafiquants. Tous les flux (importation, exportation, réexportation et transit) ont fait objet de la contrebande.

La valeur globale des transactions observées est de 227,8 millions de Francs CFA pour une quantité de 32,8 tonnes. En valeur les cigarettes représentent 82,8% et 62,4% en quantité, le tabac brut respectivement 16,0% et 36,8%, autres tabacs 1,2% et 0,8%.

Parmi ces produits, les cigarettes viennent en première position avec les marques suivantes : (i) Concorde, (ii) Fine, (iii) Yes, (iv) King size, (v) Craven, (vi) Marlboro, (vii) Oris, (viii) London, (ix) Beth, (x) Pall Mall, (xi) Royal, (xii) Target, (xiii) Snoff, (xiv) Excel et (xvi) Sterling.

Les importations en 07 jours sont évaluées à 166,4 millions de francs CFA avec un volume d'environ 20 tonnes. Les exportations totales (y compris la réexportation) sont évaluées à 59,8 millions de francs CFA avec un volume de 12,6 tonnes. Quant aux produits en transit, ils sont évalués à 7,8 millions de francs CFA pour une quantité de 1,2 tonne pendant la même période de référence.

Dans la contrebande des produits de tabac, le Nigéria se démarque et occupe le premier rang parmi les pays fournisseur du Bénin avec plus de la moitié (56,3%) de

---

<sup>1</sup> Bassila, Parakou, Kalalé, Pèrèrè, Ségbana, Djidja, Aplahoué, Sèmè-Podji et Kétou

la valeur des importations. Le Togo vient en deuxième position avec 18,52 millions de francs CFA pour un volume de 5,32 tonnes.

Après le Nigéria et le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire restent des pays d'origine des marchandises de tabac avec respectivement 4,2% et 2,8% des transactions.

La valeur des exportations s'élève à 55,83 millions de francs CFA avec un volume de 12,50 tonnes. Quant aux réexportations, elles se chiffrent à 4,01 millions de francs CFA pour un volume de 0,15 tonne. Pour ces deux types de transactions, les pays de destinations sont essentiellement le Nigéria et le Togo.

Les résultats bruts de l'enquête sur la contrebande des produits de tabac extrapolés pour les importations pour le mois d'août est de 713,65 millions de francs CFA avec un volume de 85,65 de tonnes, alors que les données officielles des statistiques élaborées par l'INSAE affichent une valeur de 133,38 millions de francs CFA.

En ce qui concerne les exportations et les réexportations de produits de tabac, contrairement aux résultats de l'enquête, les statistiques officielles affichent qu'il n'y a eu aucune transaction durant tout le mois d'Août 2017.

Au total, la contrebande approvisionne une part assez importante du marché des produits de tabac au Bénin.

## INTRODUCTION

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le tabagisme est la principale cause de décès évitable dans le monde. En absence de mesures urgentes, plus de 8 millions de personnes décéderont chaque année, à partir de 2030, des maladies causées par le tabac dont 80% dans les pays en développement comme le nôtre. D'ici la fin du siècle, il pourrait faire un milliard de victimes. Face au danger qu'il constitue, la communauté internationale s'est mobilisée pour la lutte antitabac. Plusieurs mécanismes sont élaborés et devront être ratifiés et mis en application effective par tous les pays. Il s'agit de : (i) la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (CCLAT) initié depuis 2003 et signée par 168 pays et (ii) le protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac adoptée en novembre 2012 à Séoul (Corée du Sud), puis ouvert à la signature le 10 janvier 2013 au siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève (Suisse).

Depuis lors, la ratification de ce protocole est en souffrance au niveau de certains pays africains dont le Bénin. Ce protocole s'inscrit dans le prolongement de l'article 15 de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), qui énonçait les principales mesures à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre le commerce illicite des produits du tabac.

C'est dans ce cadre qu'au lendemain de l'atelier de Nairobi, tenu du 7 au 9 décembre 2016, sur « les aspects économiques de la lutte antitabac en Afrique » sur initiative de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), le Centre d'Analyse des Politiques de Développement (CAPOD) de concert avec des acteurs intervenant dans la lutte antitabac au Bénin, s'est proposé de réfléchir sur le thème intitulé : « **Analyse de l'ampleur de la contrebande des produits de tabac au Bénin** ».

L'objectif principal de cette étude est de contribuer au plaidoyer à faire en faveur de la ratification du protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac au Bénin.

En vue d'élucider l'existence du phénomène, une enquête sur un pan de cette contrebande a été réalisée dans certaines communes frontalières. Il s'agit du trafic clandestin (illicite) à travers les points de passage non gardés par les services de

douane de huit (08) communes pré-identifiées, lors de l'étude réalisée entre 2010 et 2011 par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE).

Le contenu de ce rapport est organisé en quatre chapitres :

- Chapitre 1 : Le cadre général
- Chapitre 2 : La situation de la lutte contre le tabagisme
- Chapitre 3 : L'état des lieux des échanges commerciaux frauduleux des produits de tabac au Bénin
- Chapitre 4 : Les recommandations et suggestions

## CHAPITRE I : LE CADRE GENERAL

### 1.1. JUSTIFICATION DE L'ETUDE

L'expérience du Bénin en matière de lutte antitabac remonte à 1991 avec la prise d'arrêté ministériel portant interdiction de fumer dans les hôpitaux et services sanitaires. En 2005, le pays a ratifié la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (CCLAT) puis a adopté en 2006, la loi n° 2006-12 du 7 août 2006 portant réglementation de la production, de la commercialisation et de la consommation de cigarettes et autres produits du tabac en République du Bénin. L'adoption d'une telle loi suivie de la prise du décret d'application en 2009 ainsi que des arrêtés interministériels en 2011, matérialise l'engagement ferme des autorités béninoises dans la lutte antitabac. Cette volonté s'est également traduite par la prise des mesures fiscales successives à travers les différentes lois de finances, en vue de porter à 45%<sup>2</sup> le niveau de la taxe d'accise (de type ad valorem) au Bénin.

A la suite de la prise de ces dispositions, le Bénin ne dispose plus, depuis octobre 2009<sup>3</sup>, d'entreprise locale de production de cigarettes mais importe et réexporte des produits de tabac à travers le monde. D'après les statistiques officielles du commerce extérieur, de 2008 à 2015, les importations des produits de tabac et de ses dérivés ont connu une régression drastique de 70,3%<sup>4</sup> en valeur et de 38,2%<sup>5</sup> en volume. La part des importations totales consacrées aux produits du tabac est passée de 0,99% à 0,16%, soit un retrait de 0,83 point sur la période de revue.

Ces statistiques laissent présager de l'efficacité des dispositions réglementaires prises par l'Etat pour la commercialisation et la consommation des produits du tabac au Bénin.

Néanmoins, la position géographique du Bénin vis-à-vis de ses voisins limitrophes<sup>6</sup> avec qui le pays partage près de 1 989<sup>7</sup> km de frontières perméables, constitue de potentielles portes d'entrée aux produits du tabac au niveau desquelles se développent différentes formes de trafics : la contrebande des produits

---

<sup>2</sup> Dont 5% de « Eco taxe »

<sup>3</sup> Fermeture de l'usine British American Tobacco basée à Ouidah mais la branche commerciale est toujours active

<sup>4</sup> INSAE : 7 592 540 6784 FCFA en 2008 contre 2 252 452 821 FCFA en 2015

<sup>5</sup> INSAE : 1 584 146 Kg en 2008 contre 979 023,1 Kg en 2015

<sup>6</sup> Dont Nigéria, Niger et Burkina-Faso producteurs de Tabac

<sup>7</sup> Nigeria (773 km), Togo (644 km), Niger (266 km) et Burkina-Faso (306 km)

authentiques, la contrebande de cigarettes contrefaites et la contrebande de marques non autorisées sur leur lieu de mise à la consommation.

En effet, au terme des deux passages de l'Enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré aux cordons douaniers (ECENE) réalisée par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) entre 2010 et 2011, 3 190 kg de produits de tabac ont été enregistrés en provenance du Nigéria et du Togo puis 587 kg à titre d'exportation/réexportation vers le Nigéria, le Togo et le Niger sur une période de 10 jours qu'a duré chacun des passages.

L'enquête a également permis de comprendre que la contrebande des produits du tabac se développe particulièrement dans huit (08) communes sur l'ensemble du territoire. Il s'agit des communes de Bassila, Parakou, Kalalé, Pèrèrè, Ségbana situées au Nord Bénin, de la commune de Djidja au centre puis des communes d'Aplahoué et Kétou au sud du pays.

Sur l'ensemble des huit (08) communes, la valeur extrapolée<sup>8</sup> sur une année des importations des produits de tabac est estimée à 117,07 millions de Francs CFA avec un volume de 2,04 tonnes et celle des exportations/réexportations est de 10,97 millions de Francs CFA avec un volume de 1,03 tonne. Cette situation engendre des pertes importantes de recettes fiscales et une atteinte à l'efficacité des politiques de santé publique.

Depuis lors, il n'existe plus de statistiques officielles renseignant sur l'ampleur de la contrebande des produits de tabac au Bénin. Mais le constat le plus évident, est qu'il est fréquent d'observer dans les marchés locaux et les boutiques de proximité, de gammes variées de cigarettes destinées à être mises en consommation dans les pays limitrophes, sans pour autant estimer leur part dans le commerce formel.

D'après la littérature, le développement du commerce illicite repose sur un certain nombre de facteurs<sup>9</sup> dont la maîtrise, serait un atout pour garantir la lutte antitabac au Bénin. Il s'agit de : (i) l'application laxiste des lois et pénalités insuffisantes ; (ii) la faiblesse du système de transport ; (iii) l'existence des réseaux de distribution informelle ; (iv) les écarts de prix transfrontaliers ; (v) les ventes hors taxes ; (vi) le manque de ressources, (vii) l'inexistence du tracking des produits du tabac du lieu

---

<sup>8</sup> Source : INSAE, ECENE 2010-2011

<sup>9</sup> Fiscalité du tabac et commerce illicite, Stefan CALLAN, 2012

d'achat jusqu'à la destination et (vii) le manque de coopération internationale efficace.

Au niveau de la contrebande internationale, des facteurs comme les canaux de distribution informels, la criminalité organisée, la participation de l'industrie du tabac et la corruption jouent un rôle plus important que les niveaux des prix.

C'est dans cette dynamique que la cinquième Conférence des Parties à la CCLAT (COP5) a adopté, le 12 novembre 2012, à Séoul en Corée du Sud, le protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac. Le Bénin a certes, signé à l'instar des 180 autres Etats parties à la CCLAT de l'OMS, le 24 septembre 2013, ce protocole mais sa ratification peine à s'observer malgré l'implication du Ministère des affaires étrangères en charge de la ratification des traités juridiques sur la demande du Ministère de la Santé depuis mai 2015 et la pression des Organisations de la Société Civile (OSC) impliquées dans la lutte antitabac au Bénin.

Au vu de tout ce qui précède, le Centre d'Analyse des Politiques de Développement (CAPOD) s'est proposé<sup>10</sup> de concert avec des acteurs intervenant dans la lutte antitabac au Bénin et avec l'appui technique et financier de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), de réfléchir sur le thème intitulé : **« Analyse de l'ampleur de la contrebande des produits de tabac au Bénin »**.

La finalité de cette étude est de contribuer au plaidoyer à faire en faveur de la ratification du protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac au Bénin.

## 1.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif général de l'étude est de fournir des données quantitatives et qualitatives sur l'ampleur de la contrebande des produits de tabac au Bénin en 2017.

De manière spécifique, il s'est agi de :

- ✓ Identifier les points de passages frauduleux des produits du tabac au niveau de neuf (09) communes ;
- ✓ Répertorier les différentes catégories de marques de produits de tabac en

---

<sup>10</sup> Au lendemain de l'atelier de Nairobi, tenu du 7 au 9 décembre 2016, sur « les aspects économiques de la lutte antitabac en Afrique » sur initiative de l'ACBF

contrebande ;

- ✓ Analyser la chaîne du trafic (parcours, acteurs, mode...) ;
- ✓ Disposer des données chiffrées récentes sur le trafic illicite des produits du tabac au Bénin ;
- ✓ Faire une extrapolation des pertes de recettes fiscales dues à la contrebande des produits du tabac au Bénin ;
- ✓ Formuler des recommandations pertinentes assorties d'un plan de mise en œuvre, permettant de renforcer le plaidoyer en direction des pouvoirs publics en vue de la ratification du protocole.

### **1.3. RESULTATS ATTENDUS**

Au terme de cette étude :

- ✓ les points de passages frauduleux des produits du tabac au niveau des neuf (09) communes sont identifiés ;
- ✓ les différentes catégories de marques de produits de tabac en contrebande sont répertoriées ;
- ✓ la chaîne du trafic (parcours, acteurs, mode...) est connue ;
- ✓ des données chiffrées récentes sur le trafic illicite des produits de tabac au Bénin sont rendues disponibles ;
- ✓ une extrapolation des pertes en recettes fiscales dues à la contrebande des produits de tabac est faite ;
- ✓ des recommandations pertinentes assorties d'un plan de mise en œuvre, permettant de renforcer le plaidoyer en direction des pouvoirs publics en vue de la ratification du protocole sont formulées.

## CHAPITRE II : LA SITUATION DE LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

Le tabac nuit gravement à la santé et demeure un problème préoccupant pour toute la communauté internationale. Il est «un facteur de risque de six des huit premières causes de mortalité dans le monde »<sup>11</sup>. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) n'a cessé d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le danger que constitue le tabagisme pour la santé. «La cigarette est le seul produit légal de consommation qui tue en l'utilisant normalement»<sup>12</sup>. Ses conséquences humaines, sociales et économiques sont multiples et multiformes. Face à cette situation, dans tous les pays du monde plusieurs mesures sont prises pour éradiquer ou tout au moins, réduire la consommation du tabac et préserver la santé des populations. A cet effet, des progrès ont été accomplis sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui a initié et fait adopter la Convention Cadre de l'OMS pour la lutte contre le tabac, la CCLAT. Elle indique les deux principales mesures à prendre pour l'instauration d'un monde sans tabac, ou tout au moins à réduire sa consommation.

**Tableau N°1** : Résumé des mesures de la CCLAT

<b>1.</b>	<b>MESURES VISANT A RÉDUIRE LA DEMANDE</b>
1.1.	Empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac dans les politiques de santé publique
1.2.	Mesures financières et fiscales
1.3.	Protection contre l'exposition à la fumée de tabac
1.4.	Réglementation des informations sur les produits du tabac
1.5.	Conditionnement et étiquetage (y compris l'utilisation d'étiquettes de mise en garde sous forme d'illustration graphique)
1.6.	Éducation, communication, formation et sensibilisation du Public

<sup>11</sup> MPOWER: un programme de politiques pour inverser- le cours de l'épidémie –oms 2008

<sup>12</sup> LE TABAGISME CHEZ LES JEUNES - *Immersion en communauté- 2007* par Anne DOUCHY ;  
Stephan von DÜRING et Axelle FRISCHKNECHT

1.7.	Interdiction globale de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage du tabac.
1.8.	Mesures visant à réduire la demande en rapport avec la dépendance à l'égard du tabac et le sevrage tabagique
<b>2.</b>	<b>MESURES VISANT A RÉDUIRE L'OFFRE</b>
2.1.	Élimination du commerce illicite des produits du tabac
2.2.	Restriction des ventes aux mineurs et par les mineurs
2.3.	Promotion des activités de remplacement économiquement viables pour les cultivateurs.

Source : OMS

Comparé à d'autres continents, la consommation de tabac et les taux de mortalité attribuables au tabac en Afrique semblent être actuellement parmi les plus faibles au monde. Toutefois, cette situation pourrait changer si les tendances actuelles de consommation de tabac persistent et si les pays ne s'engagent pas véritablement et ne mettent en œuvre une stratégie efficace de lutte antitabac. Il s'agit des mesures visant à :

- Réduire la demande de tabac dans le monde et ;
- Réduire l'offre de tabac.

Il est noté une augmentation persistante de la consommation du tabac sur le continent africain ces 10 dernières années. En effet, face à l'ampleur de la lutte anti-tabac que mènent les Etats et les Organisations de la Société Civile (OCS) dans les pays développés et qui entraîne une forte baisse des parts de marché pour les industries de tabac, des stratégies ont été mises en place pour créer de nouveaux marchés dans le monde en développement, notamment en Afrique.

## **2.1. MESURES VISANT A RÉDUIRE LA DEMANDE EN AFRIQUE**

Les principales mesures mises en œuvre sont :

- L'éducation, la communication, la formation et la sensibilisation du public et ;

- Les mesures financières et fiscales.

Dans de nombreux pays africains, des Organisations de la Société Civile et des partenaires au développement ne cessent d'apporter leurs appuis pour la lutte Antitabac. Toutes ces actions se situent dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (CCLAT) qui demande d'agir sur la demande et l'offre.

L'article 4.7 de la CCLAT stipule que « La participation de la Société Civile est essentielle pour atteindre l'objectif de la Convention et de ses Directives. » (OMS, 2003b, p. 6). Pour appuyer cette participation et l'application générale de la CCLAT, l'Alliance pour la Convention-Cadre de lutte Antitabac (ACC) a été constituée autour de plusieurs centaines d'ONG du monde entier, y compris d'Afrique. Les objectifs de l'ACC sont d'exercer des fonctions d'organe de surveillance et de développer des capacités de soutien des mesures antitabac. Les Organisations de la Société Civile jouent des fonctions telles que la collecte de données, la surveillance et l'évaluation, et d'autres fonctions de recherche, et fournissent un soutien adéquat. Elles participent aux actions de développement et de réalisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation du public, la mobilisation de ressources financières et techniques, la promotion de l'adoption et de l'application d'une législation efficace, et la dénonciation des tactiques de l'industrie du tabac (Yach et Bettcher, 2000).

Au Ghana, le VALD (Vision for Alternative Livelihood Development) est un organisme de ce type. Le VALD éduque le public sur les effets nocifs de la consommation de tabac et développe les moyens de l'adoption et de l'application de politiques nationales efficaces de lutte antitabac (GNA, 2013 ; VALD, 2010). L'Afrique est dotée de deux centres de ressources de lutte Antitabac : le Center for Tobacco Control in Africa et l'Alliance pour le contrôle de tabac en Afrique. Ces centres collaborent avec des organisations régionales et nationales afin d'offrir assistance, ressources, support technique et conseils pour l'application de mesures efficaces de lutte Antitabac.

Les partenaires au développement fournissent de l'assistance financière et technique pour la prévention et la lutte Antitabac en Afrique. Les trois plus gros partenaires au développement sont l'organisme Bloomberg philanthropies, la fondation Bill and Melinda Gates et le Centre Canadien de Recherche pour le

Développement International (CRDI). En 2008, Michael Bloomberg et Bill Gates se sont alliés pour engager 500 millions de dollars par le biais de leurs organisations afin d'aider les pays en voie de développement à appliquer des politiques Antitabac efficaces. Un des objectifs de cette initiative commune est d'aider l'Afrique à empêcher que l'épidémie de tabagisme «prenne racine » (BMGF, 2008, p.1).

Le programme MPOWER, introduit en 2008 par l'OMS, fournit aux États des stratégies pratiques et économiques pour l'application et le suivi des mesures recommandées par la CCLAT (OMS, 2008). En 2008, le CRDI, une société d'État canadienne, s'est jointe à la fondation Bill and Melinda Gates pour appuyer l'initiative Analyses Situationnelles du Tabagisme en Afrique (ASTA) qui se concentre sur la compréhension des facteurs déterminant de la lutte contre le tabagisme en Afrique, notamment les possibilités, les obstacles, les moyens et l'état de la situation (CRDI, 2013). Au-delà de cette assistance, le CRDI finance d'autres initiatives et activités de recherche Antitabac en Afrique.

« La demande globale de produits du tabac est significativement affectée par des changements de prix et des taxes sur les produits de tabac. Augmenter les impôts pour que le prix des produits de tabac augmente est le moyen le plus efficace pour réduire la consommation de tabac (OMS, 2010). Le prix affecte tous les aspects de la consommation de tabac, avec des prix plus élevés empêchant l'initiation chez les utilisateurs potentiels, et par conséquent induisant la cessation chez les consommateurs actuels et réduire la fréquence de consommation et de la quantité consommée chez les consommateurs actuels »<sup>13</sup>. Les hausses d'impôts du tabac qui augmentent les prix améliorent la santé de la population et les recettes financières de l'Etat. (Fichtenberg et Glantz, 2000).

S'appuyant sur les divers travaux de recherches (effets positifs de la fiscalité pour la lutte Antitabac), dans la plupart des pays, les Etats ont mis en œuvre des politiques fiscales en vue de réduire la consommation des produits de tabac.

---

<sup>13</sup> Fiche technique du CLATA sur la taxation du tabac en Afrique

En Afrique, la quasi-totalité des pays ont eu recours à une augmentation du niveau de taxation des produits de tabac. Ce taux est de 76% à Madagascar, 74% en Égypte, 45% au Bénin, 2% en Libye, Somalie 10% et Sao-Tomé-Et-Principe (11%).

Dans les pays membres de la CEDEAO et l'UEMOA, où est appliquée une taxation ad valorem<sup>14</sup> i.e. basée sur la valeur Coût Assurance Fret (CAF) déclarée par les importateurs, le taux varie d'un pays à un autre. Le Ghana semble aujourd'hui le pays d'Afrique où le taux de taxation est le plus élevé (150%). Il est de 45% au Bénin, 34% environ au Togo et 20% au Nigéria.

Toutefois, selon le rapport de situation de l'Union Africaine (UA) « L'impact de la consommation du tabac sur la santé et le développement socioéconomique en Afrique », cette région est encore en retard en matière de l'imposition du tabac avec seulement deux pays (Madagascar et Ile Maurice) dans l'imposition indirect recommandée par l'OMS dans le prix de vente au détail d'au moins 70%. La part de Madagascar du total de l'impôt dans le prix de vente au détail de la marque plus largement vendue des cigarettes est de 76%, suivi par l'île Maurice (73%), les îles Seychelles (67%), le Rwanda (66%) et le Zimbabwe (58%) dans les premiers cinq pays. Les cinq pays les moins taxés de tabac sont le Togo et le Sao-Tomé-Et-Principe, tous avec 12 % de la part du total de l'impôt dans le prix de vente au détail de leurs marques les plus largement vendues des cigarettes suivis par le Libéria et le Bénin, tous deux avec 13% et, la Mauritanie (15%).

## 2.2. MESURES VISANT A REDUIRE L'OFFRE

Pour la réduction de l'offre de tabac, l'une des actions importantes est la lutte contre le commerce illicite de tabac. Ce trafic connaît dans le monde une ampleur et nourrit plusieurs réseaux de crimes.

### 2.2.1 Commerce illicite

On entend par «commerce illicite» différentes sortes de contrebande concernant des produits du tabac authentiques ou contrefaits. Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, le commerce illicite des produits de tabac se définit comme « *toute pratique ou conduite interdite par la loi,*

---

<sup>14</sup> Alastair SENAN et al dans « Profil du Bénin en matière de taxation du tabac » - 2014

*relative à la production, l'expédition, la réception, la possession, la distribution, la vente ou l'achat, y compris toute pratique ou conduite destinée à faciliter une telle activité* ». Il englobe la contrebande, la contrefaçon et les fabrications illégales. Il se distingue des achats transfrontaliers qui sont licites, jusqu'à un certain plafond, au niveau du marché unique européen.

### 2.2.2 Contrebande

La contrebande est l'introduction clandestine, dans un pays, de marchandises prohibées ou dont on ne règle pas les droits de douane, d'octroi. Il s'agit d'une fraude, d'un trafic. La contrebande du tabac.

Deux types de contrebande existent :

- La Contrebande à grande échelle ou « smuggling ». Elle implique souvent des organisations criminelles et correspond au transport, à la distribution et à la vente de quantités énormes de produits de tabac. Elle suppose souvent la diversion de chargements entiers de conteneurs, contenant chacun près de 10 millions de cigarettes, des circuits du commerce légal.
- la Contrebande à petite échelle « le petit commerce clandestin » ou « trafic de fourmi » ou « bootlegging ». Il s'agit de la contrebande par des individus ou des petits groupes de personnes, de quantités plus faibles de cigarettes, généralement sur de plus courtes distances. Les produits de tabac sont souvent achetés dans des juridictions appliquant des taxes faibles et revendus de l'autre côté de la frontière dans des régions où la fiscalité est plus élevée, dans des quantités supérieures aux quotas douaniers autorisés.

### 2.2.3 Fabrications illégales

- Fabrication illégale : C'est la fabrication d'un produit du tabac en violation de la loi, que ce soit pour une question de taxation ou de licence. La Contrefaçon, à savoir la fabrication de faux produits du tabac sous une marque sans l'accord du propriétaire de cette marque, est une forme de fabrication illégale. C'est la catégorie de commerce illicite qui connaît la croissance la plus fulgurante.

- Une autre forme de fabrication illégale est la production de marques généralement légales dans les usines habituelles en dehors des heures légales, ou au noir, à des fins de commerce illicite.

Le commerce illicite des produits du tabac est omniprésent aux quatre coins du globe. Et ce, à tel point qu'il représentait selon les estimations 10,7% du total des ventes mondiales en 2006, soit 600 milliards de cigarettes, et que les cigarettes seraient le produit légal le plus fortement touché par le trafic illicite dans le monde.

La contrebande permet d'obtenir des cigarettes à moindre coût. Ces cigarettes peu onéreuses attirent les jeunes et d'autres nouveaux clients. Ce tabagisme, provoque une recrudescence des maladies entraînant une réduction de la productivité et une augmentation des coûts des soins de santé.

Contrairement aux pays développés<sup>15</sup> où plusieurs actions en faveur d'une lutte énergique relative à l'offre, principalement pour ce qui concerne le commerce illicite des produits de tabac, sont prises en charge par les Etats, en Afrique ces actions semblent peu remarquables.

Par exemple les fabricants internationaux établis en Suisse collaborent étroitement avec les autorités compétentes afin de prévenir et combattre le commerce illégal. Dans cette perspective, l'administration fédérale des douanes (AFD) a signé dès 2006 avec les trois principaux fabricants de cigarettes des déclarations d'intention visant à réduire ou à éliminer le trafic illicite et la contrefaçon de cigarettes. Depuis, outre les mécanismes de contrôle prescrits sur le plan légal, un échange d'informations régulier entre les différents fabricants et l'AFD a été établi. Cet échange concerne les développements nationaux et internationaux en matière des canaux de vente, les dissimulations dans les moyens de transport et les sites de production illégaux ainsi que les caractéristiques de sécurité et les méthodes de détection. Sur demande, les autorités peuvent accéder aux données disponibles. Ceci a aidé les autorités policières et douanières suisses, dans plusieurs cas, lors d'enquêtes, à identifier des produits saisis ainsi que leurs destinations de livraison. Depuis 2004, les fabricants de cigarettes ont conclu avec l'UE différents accords de

---

<sup>15</sup> Solutions contre le commerce illicite de tabac - Communauté du commerce suisse en tabacs

coopération qui définissent des conditions-cadres globales à long terme pour la lutte contre le commerce illégal de cigarettes.

Algirdas Semeta, commissaire de l'UE responsable de la fiscalité, des douanes, des statistiques, de l'audit et de la lutte antifraude, s'est dit satisfait des résultats positifs de la coopération : «Tous les indicateurs montrent que les accords induisent une baisse du commerce illégal et contribuent efficacement aux efforts déployés par l'UE dans ce domaine.» (Source : discours du 7 octobre 2014 devant le Parlement européen)<sup>16</sup>

La ratification du protocole sur l'élimination du commerce illicite des produits du tabac qui constitue une première démarche pour ce combat, tarde à être réalisée par un grand nombre de pays en Afrique, bien que la contrebande de ces produits se développe sur le terrain, handicape gravement la santé des populations et prive l'Etat d'énormes ressources fiscales. Seuls le Gabon, la République démocratique du Congo, le Burkina et le Mali ont ratifié le protocole pour l'élimination de toutes formes de commerce illicite des produits du tabac adopté en 2012 à Séoul (Corée) lors de la Réunion régionale africaine sur la mise en œuvre de la Convention cadre de l'OMS de l'OMS pour la lutte Anti-Tabac<sup>17</sup>.

Au Bénin, plusieurs types de commerce illicite des produits de tabac existent. Toutefois, la forme la plus visible, paraît être le « bootlegging » ou la contrebande à petite échelle. L'état des lieux de la contrebande des produits de tabac au Bénin permettra de faire ressortir les statistiques sur ce phénomène de l'analyser et de faire des recommandations.

---

<sup>16</sup> Solution contre le commerce illicite de tabac – <http://swiss-ch/>

<sup>17</sup> SENENEWS.COM du 18 novembre 2015 - selon la conseillère technique du ministère de la Santé et de l'Action sociale, Dr Seynabou Ba

## CHAPITRE III : L'ETAT DES LIEUX DE LA CONTREBANDE DES PRODUITS DE TABAC AU BENIN

### 3.1. APPROCHE METHODOLOGIE ET OUTILS D'ANALYSE

#### 3.1.1 Démarche/Préparation

La démarche adoptée se décline en quatre points :

- Le cadrage de l'étude : Une réunion de cadrage s'est tenue et a regroupé les différents acteurs intervenant dans la lutte contre le tabac au Bénin. Cette réunion a permis de mieux définir les contours de l'étude et de ses limites. Elle a contribué à clarifier le terme contrebande des produits de tabac, les zones retenues et les cibles concernées. Au terme de ces échanges, dix communes frontalières ont été retenues au lieu de huit préalablement définies. Les communes de Sèmè-Kpodji et d'Abomey-Calavi ont été ajoutées aux huit préalablement retenues dans la note conceptuelle. La méthodologie et le chronogramme de l'étude ont été validés et les attentes des différentes parties prenantes intégrées.
- La démarche administrative : Elle a été une étape importante dans le cadre de la préparation de l'étude notamment de la phase de collecte de données sur le terrain. Des correspondances ont été adressées à l'ensemble des parties prenantes au niveau national (Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Décentralisation, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Ministère de la Santé, Ministère du Commerce), au niveau déconcentré (Direction Départementale du Plan et du Développement, Direction Départementale de la Décentralisation, Direction Départementale de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Direction Départementale de la Santé), au niveau local (Préfecture, Commune et Arrondissement). Le contenu de ces correspondances a permis d'informer les Autorités à divers niveaux de la réalisation de l'étude et en particulier de l'enquête avec le chronogramme établi.
- La sensibilisation : Dans le but de faire une meilleure préparation de la phase de collecte, une équipe du CAPOD est descendu sur le terrain et a rencontré ces diverses Autorités pour des échanges et des explications sur

le processus de déroulement de l'activité et la stratégie à adopter en vue de consolider la démarche administrative et d'obtenir l'adhésion de ces derniers au processus.

- L'actualisation des points de passage : Une mission s'est rendue dans les dix (10) communes frontalières en vue du repérage et de la validation avec les autorités locales des différents points de passage frauduleux des produits de tabac où doivent se dérouler l'enquête de terrain. Il s'agit des points se situant sur des sentiers et des pistes tracés par les trafiquants dans la brousse ou hors de portée des populations et non gardés par les services de la douane ou de la gendarmerie. Ces points sont connus des autorités locales qui ont identifiés des guides pour faciliter le travail de terrain. Ces guides qui vivent dans le milieu sont habitués aux acteurs de cette contrebande des produits de tabac. Au total neuf communes ont fait l'objet de cette enquête avec une trentaine de points de passage frauduleux des produits de tabac validés. La commune d'Abomey-Calavi n'a plus fait partie du lot car n'ayant pas de point de passage frauduleux des produits de tabac.

### 3.1.2 Recherche et Revue documentaire

Elle a permis de faire l'état des lieux sur la problématique du tabac dans le monde en général et en Afrique en particulier. Les documents et les différents textes, conventions et protocoles pris dans le cadre de la lutte contre le tabac ont été recensés et parcourus. Le commerce illicite et la contrebande des produits de tabac ont été scrutés et ont permis de synthétiser les différentes actions qui ont été menées dans le cadre de la lutte contre le tabac.

### 3.1.3 Conception des outils de collecte et d'analyse de données

Sur la base de la recherche documentaire, le cadre conceptuel de l'étude a été finalisé et un guide d'entretien pour la collecte de données qualitatives et/ou quantitatives a été conçu intégrant les aspects qui caractérisent la contrebande des produits de tabac. Conformément à la démarche, les outils d'analyse ont été soumis au commanditaire pour validation. Un manuel de formation a été élaboré pour accompagner le guide et expliciter le processus d'administration du questionnaire par les agents enquêteurs et contrôleurs.

#### 3.1.4 Collecte, traitement et analyse des données

- Collecte de données : Les agents enquêteurs et les agents contrôleurs ont été formés pendant trois jours au remplissage du questionnaire et aux stratégies pour aborder les enquêtés et leur administrer ce questionnaire. La collecte de données a été effectuée pendant sept (07) jours au niveau des neuf (09) communes frontalières retenues (Aplahoué, Bassila, Djidja, Kalalé, Kétou, Pèrèrè, Ségbana, Sèmè-Kpodji et Tchaourou). Les agents enquêteurs recrutés ont été positionnés avec les guides au niveau des différents points de passage identifiés à cet effet. Ils ont, grâce à la collaboration de ces guides qui étaient habitués à la plupart des contrebandiers et connaissaient leurs habitudes, les heures de passage, pu interviewer les passeurs sur la base d'un questionnaire qu'ils ont reçu avant d'aller sur le terrain. Ces guides ont joué un rôle d'intermédiation et de facilitation du contact avec les enquêtés. Cette collecte a été supervisée par des agents contrôleurs et les experts du CAPOD.
- Traitement des données : Le traitement des données s'est fait en trois étapes que sont la codification et la saisie des données, l'apurement et la tabulation et enfin l'extrapolation des données. Des agents codificateurs et de saisie ont été formés pour la première étape et ont procédé à la codification et à la saisie des données. La saisie des données a été faite sous un masque de saisie conçu sous CPro. L'apurement du fichier de données se fera à travers le contrôle et la correction. Un contrôle de qualité des données sera fait avant le démarrage de la saisie à travers des programmes de « filtres logiques » élaborés lors de la conception du masque de saisie, d'une part, puis après la saisie par un contrôle de fourchette et de cohérence des données saisies, d'autre part. Quant à la correction du fichier de données, la technique de correction par retour au document de base a été utilisée pour confronter les incohérences qui sont survenues dans le fichier de données et les données disponibles sur les questionnaires.
- Analyse des données : Au terme de ce processus, les différents tableaux ont été édités. La technique d'extrapolation des données s'est basée sur la valeur, le poids net du produit, la périodicité des transactions, le nombre de transactions

au cours de la période, le rythme habituel de l'activité au cours des mois de l'année, la valeur, le poids et la quantité correspondant au mois minimum, ainsi que la valeur, le poids et la quantité correspondant au mois maximum.

### 3.1.5 Rédaction du rapport provisoire

Tous les résultats de l'enquête réalisée conformément aux recommandations de la note conceptuelle ont été exploités en mettant en exergue les résultats attendus de l'étude suivant le plan retenu.

### 3.1.6 Présentation du questionnaire

L'outil de collecte comporte cinq grande (05) rubriques :

- Identification de l'enquêté : Cette rubrique a permis de rattacher le point de passage au niveau duquel se déroule l'enquête à un département, une région douanière, une commune, une unité douanière et un arrondissement. Les agents enquêteurs ont été positionnés aux points de passage.
- Caractéristiques générale sur le flux : Cette rubrique a permis d'avoir des informations sur la personne enquêtée, l'entreprise, le mode et le moyen de transport, la nature du flux et les différents types de produits de tabac objet de la transaction.
- Caractéristiques spécifique sur le flux : Cette section a permis de saisir d'une part, produit par produit, le colis (nature et nombre), le poids (brut et net), la valeur monétaire, les pays partenaires, les marchés (d'embarquement et de débarquement), les principaux clients/fournisseurs, et d'apprécier d'autre part, les transactions en termes de périodicité, nombre et rythme.
- Charges d'exploitation : Cette section a permis d'appréhender les principales charges d'exploitation liées aux transactions frauduleuses des produits de tabac.
- Environnement des échanges : Cette rubrique du questionnaire a permis de saisir quelques opinions des acteurs de cette activité de contrebande des produits de tabac.

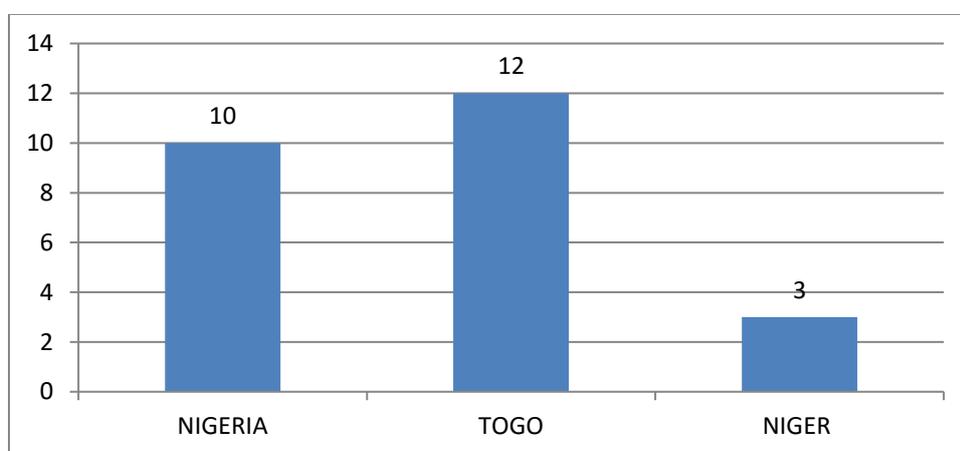
## 3.2. LES RESULTATS DE L'ENQUETE

### 3.2.1 Caractéristiques générales des acteurs de la contrebande

- *Points de passages frauduleux utilisés*

La collecte des données s'est déroulée du 24 au 30 août 2017 au niveau de 25 points de passage frauduleux pour la contrebande des produits de tabac et 889 acteurs ont été interviewés durant l'enquête. La répartition géographique des points de passage par débouché se trouve sur le Graphique N°1.

**Graphique N°1** : Répartition des points de passage



Par ces points, des acteurs de la contrebande des produits de tabac font passer, en provenance ou à destination de ces pays différents types d'articles de produits de tabacs objet du trafic illicite. Qui sont-ils ? Quel est leur pays de résidence ? Quelle est la forme juridique de leurs entreprises ? Quels moyens de transport utilisent-ils pour faire le trafic. C'est autant de questions que l'enquête a tenté d'élucider et dont les résultats se présentent comme il suit :

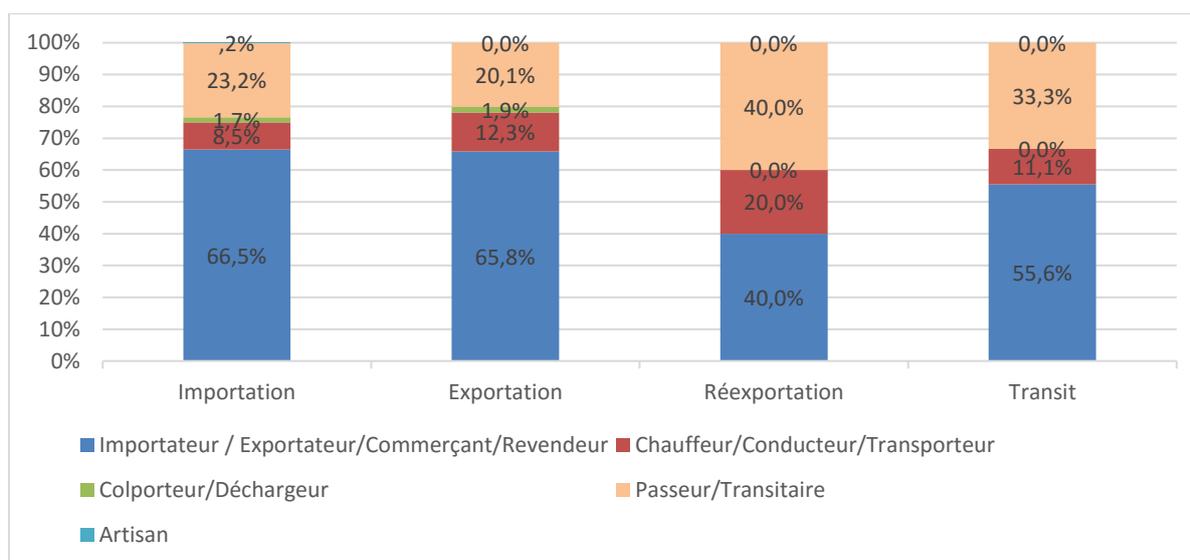
- *Nature des personnes enquêtées et les articles*

Les différents acteurs rencontrés et qui se sont prêtés aux questions (889 enquêtés) sont partagés entre importateurs/exportateurs (66%), passeurs/transitaire (22,5%), chauffeurs/conducteurs de véhicules (9,7%), colporteurs/déchargeurs (1,7%) comme l'indique la figure N°2. La dominance de chaque groupe d'acteurs est étroitement liée au flux concerné. C'est ainsi que :

- ✓ Dans l'importation tout comme dans l'exportation, 7 personnes enquêtées sur 10 sont des propriétaires des marchandises de tabac.

- ✓ Dans la réexportation, 40% des enquêtés sont les propriétaires des marchandises de tabac tout comme les passeurs/transitaires (40%) et le reste sont les chauffeurs/conducteurs de véhicules (20%).
- ✓ Dans le transit, les commerçants toujours en tête font environ 56% des transactions alors que les passeurs (33,3%) et les chauffeurs/conducteurs de véhicules (11,1%) réunis font près de 44%.

**Graphique N° 1** : Nature de la personne enquêtée selon le type de flux



Les articles objet du trafic sont principalement les cigarettes, le tabac brut et les poudres de tabac.

- *Forme juridique des entreprises*

L'analyse suivant la forme juridique des entreprises nous montre que la presque totalité des unités économiques rencontrées lors de l'enquête sont des entreprises individuelles (99,8%). Toutefois, il existe quelques rares unités (0,2%) constituées en société qui font de la contrebande des produits de tabac.

- *Nationalité des acteurs de la contrebande*

En dehors du Bénin, les acteurs de la contrebande sont non seulement de la nationalité des pays limitrophes (Niger, Nigéria et Togo) mais aussi du Ghana et du Mali.

Par ailleurs, lorsqu'on s'intéresse aux flux par pays de résidence des acteurs

concernés, l'enquête montre que l'importation des produits de tabac est majoritairement pratiquée par les résidents béninois, maliens, nigériens et nigérians. Par contre, l'exportation est réalisée en grande partie par les Ghanéens et les Togolais.

**Tableau N° 2** : Répartition des acteurs par nationalité et selon la nature des flux

	Importation	Exportation	Transit	Total
Béninoise	67,6%	32,4%	0,0%	100,0%
Ghanéenne	33,3%	66,7%	0,0%	100,0%
Malienne	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Nigérienne	81,6%	6,1%	12,2%	100,0%
Nigériane	71,7%	21,7%	6,5%	100,0%
Togolaise	50,0%	50,0%	0,0%	100,0%

Source : Enquête CAPOD, août 2017

- *Mode et moyen de transport utilisé*

Deux modes de transport à savoir la route et la navigation intérieure sont utilisés pour convoier les marchandises dans l'informel. Le transport par route est assuré en majorité par les motocycles (51,4%) et les autres véhicules motorisés (39,4%). Le reste du transport par route est partagé entre vélo/ pousse-pousse et pied/ tête, respectivement (5,6% et 1,6%). Le transport par navigation intérieure est exclusivement assuré par les pirogues et les barques (2%).

### 3.2.2 Caractéristiques des flux

Au bout des sept jours de collecte sur toute l'étendue du territoire national, les 889 transactions de produits de tabac enregistrées ont porté sur les quatre flux du commerce extérieur (Importation, Exportation, Réexportation et Transit). Dans l'analyse des résultats, il sera mis en exergue d'une part les valeurs brutes observées sur les 07 jours et d'autre part les valeurs extrapolées sur un mois (mois d'août). Les données mensuelles du commerce illicite (le « bootlegging ») seront comparées aux statistiques officielles du commerce extérieur produites par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) durant le mois d'août 2017.

L'enquête réalisée ne couvre qu'une partie du commerce illicite des produits de tabac, la contrebande à petite échelle, et cependant les valeurs observées sont largement supérieures aux statistiques produites sur la base des déclarations douanières.

Par ailleurs, faudrait-il souligner que la plupart des produits de tabac qui circulent lors des transactions de la contrebande sont des cigarettes. Il en est de même pour les statistiques officielles.

Les principaux résultats sus-parcourus sont récapitulés dans le tableau ci-après :

**Tableau N° 3 :** Statistiques de contrebande des produits de tabac par flux

	Valeur observée en 7 jours (FCFA)	Poids net observé en 7 jours (KG)	Valeur extrapolée sur un mois (FCFA)	Poids net extrapolé sur un mois(KG)
Importation	166 352 015	19 966	713 650 144	85 654
Exportation	55 827 977	12 471	239 502 021	53 502
Réexportation	4 010 370	153	17 204 487	658
Transit	7 770 000	1 244	33 333 300	5 337
Balance Commerciale	-106 513 668		-456 943 636	
Taux de couverture	35,97%		35,97%	

Source : Enquête CAPOD, août 2017

Durant les 07 jours de collecte des données, les résultats révèlent que parmi les produits de tabac objet de la contrebande, les cigarettes viennent en tête, suivi du tabac brut. Les autres formes de produits notamment les poudres de tabac occupent le troisième rang.

**Tableau N° 4 :** Statistiques globales de contrebande des produits de tabac par article

	Valeur (FCA)	Part (%)	Poids net (KG)	Part (%)
Cigarette	188 777 187	82,8	20 460	62,4%
Tabac brut	36 355 035	16,0	12 045	36,8%
Autres tabac	2 648 140	1,2	266	0,8%
Total	227 780 362	100,0	32 771	100,0%

Source : Enquête CAPOD, août 2017

Parmi les cigarettes, plusieurs marques ont été observées pendant l'enquête. Il s'agit des marques suivantes: Concorde, Fine, Yes, King size, Craven, Malboro, Oris, London, Beth, Pall Mall, Royal, Target et Sterling.

- *Importations*

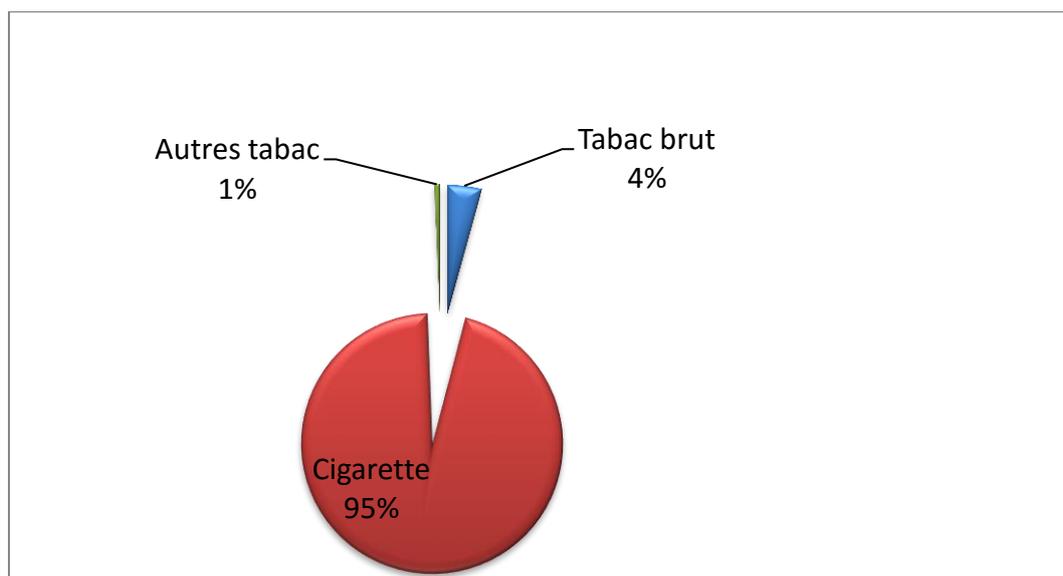
A l'issue de l'enquête, la valeur brute observée des importations est évaluée à 166,35 millions de francs CFA avec un volume de 19,97 tonnes. L'extrapolation donne une valeur mensuelle des importations évaluée à 713,65 millions de francs CFA avec un volume de 85,65 de tonnes. En se référant à la valeur des importations officielles au cours du mois d'août 2017 qui est de 133,38 millions de francs CFA, on constate que les importations informelles de produits de tabac représentent plus de cinq (05) fois celles du formel en terme de valeur. Avec ces résultats, les pertes de recettes fiscales (douanières) dues à la contrebande des produits de tabac sont évaluées 283,6 millions de francs CFA pour le seul mois d'août 2017.

Les importations des produits de tabac sont analysées d'une part suivant les types de produits, le pays d'origine ou de fabrication des marchandises et d'autre part suivant le pays de provenance.

- *Importations selon les types de produits*

Les données d'importations frauduleuses sont dominées par les cigarettes. En valeur se chiffrent à 158,6 millions de Francs, soit 95,3% de la valeur totale. En quantité, il s'agit de près de 17 tonnes. Une extrapolation sur le mois donne environ 634,3 millions de francs. Le tabac brut vient en 2<sup>ème</sup> position et les autres formes de tabac, principalement des poudres de tabac occupent la dernière place.

### **Graphique N° 3** : Différents types de produits à l'importation



**Tableau N° 5** : Statistiques d'importation de contrebande des produits de tabac par articles

	Valeur	Part (%)	Quantité	Part (%)
Cigarette	158 584 190	95,3%	16 988,9	85,1%
Tabac brut	6 778 955	4,1%	2 889,0	14,5%
Autres tabac	988 870	0,6%	88,2	0,4%
Total	166 352 015	100,0%	19 966	100,0%

Source : Enquête CAPOD, août 2017

- *Importations selon le pays d'origine des produits*

Les pays de fabrications des produits de tabac de la contrebande sont concentrés dans la sous-région (CEDEAO ou UEMOA). Le Nigéria se démarque nettement en étant le premier pays fournisseur du Bénin avec plus de la moitié (66,1%) de la valeur des produits de tabac importés, soit 110,2 millions de francs CFA.

Le Togo est le deuxième fournisseur du Bénin dans l'informel de produits de tabac. La valeur brute observée des importations est de 18,52 millions de francs CFA avec un volume de 5,32 tonnes. Après le Nigéria et le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire restent des pays d'origine des marchandises de tabac avec respectivement 4,2% et 2,8% des transactions. La valeur mensuelle des importations étant respectivement de 44,13 millions de francs CFA et 28,39 millions de francs CFA.

En dehors des pays de la sous-région ouest-africaine, la France et le Royaume-Uni apparaissent comme des fournisseurs minoritaires (0,2%) du Bénin dans le commerce extérieur non enregistré de produits de tabac.

Les données sur l'ensemble des pays fournisseurs du Bénin dans l'informel sont récapitulées dans le tableau suivant.

**Tableau N° 6** : Valeur et poids net des importations par pays d'origine

	Valeur observée en 7 jours (FCFA)	Poids net observé en 7 jours (KG)	Valeur extrapolée sur un mois (FCFA)	Poids net extrapolé sur un mois (KG)
France	5 000	1	21 450	3
Ghana	10 286 180	3 299	44 127 712	14 153
Côte d'Ivoire	6 616 500	813	28 384 785	3 488
Nigéria	110 018 790	8 515	471 980 609	36 528
Togo	18 518 400	5 325	79 443 936	22 846
Royaume-Unis	178 000	20	763 620	86
Non déclaré	19 665 265	1 813	84 363 987	7 779
<b>Total</b>	<b>165 288 135</b>	<b>19 786</b>	<b>709 086 099</b>	<b>84 882</b>

Source : Enquête CAPOD, août 2017

- *Importations selon le pays de provenance des produits*

L'enquête sur la contrebande des produits de tabac au Bénin révèle que les pays de provenance des marchandises sont dans l'ordre décroissant de la valeur annuelle extrapolée le Nigéria (61,9%), le Togo (31,0%), la côte d'Ivoire (4,1%) et le Ghana (0,7%), tous des pays de la CEDEAO. Les résultats obtenus sont récapitulés dans le tableau ci-après.

**Tableau N° 7** : Valeur et poids net des importations par pays de provenance

Pays de provenance	Valeur observée en 7 jours (FCFA)	Poids net observé en 7 jours (KG)	Valeur extrapolée sur un mois (FCFA)	Poids net extrapolé sur un mois (KG)
Ghana	699 840	114	3 002 314	489
Côte d'Ivoire	6 616 500	813	28 384 785	3 488
Nigéria	119 722 715	9 273	513 610 447	39 780
Togo	37 396 400	8 988	160 430 556	38 560
Royaume-Uni	178 000	20	763 620	86
Non déclaré	1 738 560	678	7 458 422	2 909
<b>Total</b>	<b>166 352 015</b>	<b>19 886</b>	<b>713 650 144</b>	<b>85 311</b>

Source : Enquête CAPOD, août 2017

- *Exportations*

En sept jours de collecte, la valeur des exportations enregistrées s'élève à 55,83 millions de francs CFA avec un volume de 12,50 tonnes. L'extrapolation donne une valeur mensuelle des exportations égale à 239,50 millions de francs CFA avec un volume de 53,50 tonnes, alors que selon les statistiques élaborées par l'INSAE, il n'y a pas eu des exportations formelles de produits de tabac en août 2017 au Bénin. Les exportations sont analysées uniquement suivant le pays de destination finale. Les résultats obtenus par pays de destination sont récapitulés dans le tableau ci-contre.

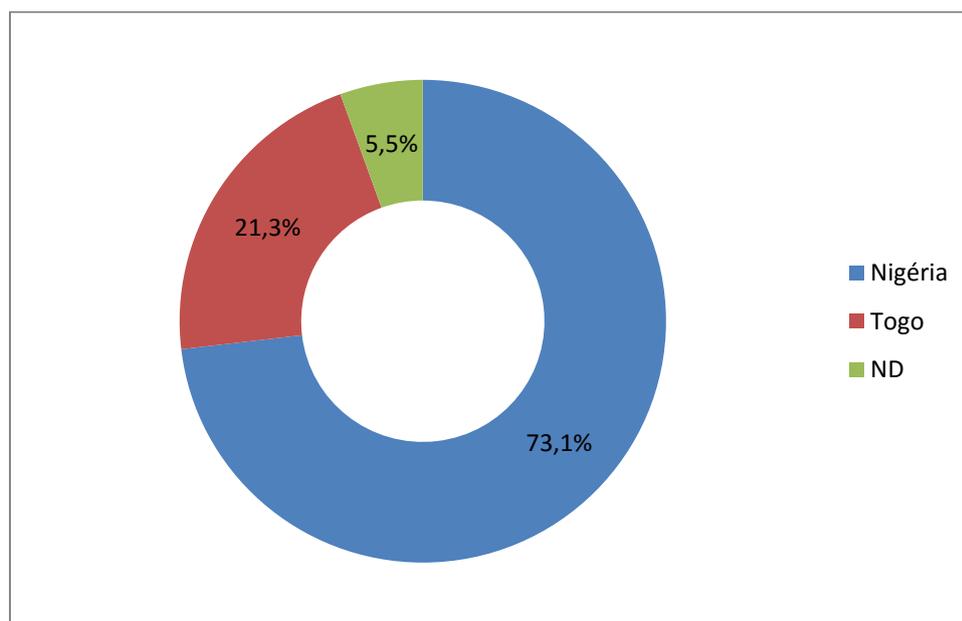
**Tableau N° 8** : Valeur et poids net des exportations par pays de destination

Pays de destination	Valeur observée en 7 jours (FCFA)	Poids net observé en 7 jours (KG)	Valeur extrapolée sur un mois (FCFA)	Poids net extrapolé sur un mois (KG)
Nigéria	40 837 917	8 455	175 194 664	36 271
Togo	11 914 200	2 645	51 111 918	11 348
Non déclaré	3 075 860	1 371	13 195 439	5 883
<b>Total</b>	<b>55 827 977</b>	<b>12 471</b>	<b>239 502 021</b>	<b>53 502</b>

Source : Enquête CAPOD, Août 2017

L'enquête sur la contrebande des produits de tabac au Bénin révèle que les destinations des produits sont le Nigéria et le Togo.

**Graphique N° 4** : Exportations selon les pays de destination



- *Réexportations*

Les réexportations sont analysées suivant le pays de destination finale. L'enquête sur la contrebande des produits de tabac au Bénin révèle que les produits de tabac étrangers préalablement importés sont ensuite réexportés vers le Nigéria et le Togo, tous des pays de la CEDEAO.

La valeur brute observée des réexportations s'élève à 4,01 millions de francs CFA avec un volume de 0,15 tonnes. La valeur extrapolée est de 17,20 millions de francs CFA pour un volume de 0,66 tonne.

Les pays de destination des produits de tabac réexportés sont dans l'ordre décroissant le Nigéria et le Togo. Les résultats obtenus par pays de destination finale sont récapitulés dans le tableau suivant.

**Tableau N° 9** : Valeur et poids net des réexportations par pays de destination

Pays de destination	Valeur observée en 7 jours (FCFA)	Poids net observé en 7 jours (KG)	Valeur extrapolée sur un mois (FCFA)	Poids net extrapolé sur un mois (KG)
Nigéria	2 967 180	145	12 729 202	622
Togo	980 000	-	4 204 200	0
Non déclaré	63 190	8	271 085	36
<b>Total</b>	<b>4 010 370</b>	<b>153</b>	<b>17 204 487</b>	<b>658</b>

Source : Enquête CAPOD, août 2017

- *Transit*

Tout comme la réexportation, le transit est analysé suivant le pays de destination finale. L'enquête sur la contrebande des produits de tabac au Bénin révèle que les produits étrangers en transit par le Bénin sont destinés au Niger, au Nigéria et au Togo. La valeur brute totale des marchandises en transit est évaluée à 7,77 millions de francs CFA avec un volume de 1,24 tonne. L'extrapolation donne une valeur mensuelle du transit évaluée à 33,33 millions de francs CFA pour un volume de 5,34 tonnes. Les résultats obtenus par pays de destination finale sont récapitulés dans le tableau ci-après.

**Tableau N° 10** : Valeur et poids net des transits par pays de destination finale

<b>Pays de destination</b>	<b>Valeur observée en 7 jours (FCFA)</b>	<b>Poids net observé en 7 jours (KG)</b>	<b>Valeur extrapolée sur un mois (FCFA)</b>	<b>Poids net extrapolé sur un mois (KG)</b>	
Niger	5 500 000	1 008	23 595 000	4 324	66,7%
Nigéria	1 590 000	180	6 821 100	772	22,2%
Togo	680 000	56	2 917 200	240	11,1%
<b>Total</b>	<b>7 770 000</b>	<b>1 244</b>	<b>33 333 300</b>	<b>5 337</b>	<b>100,0%</b>

Signalons que selon les statistiques officielles, il n'y a pas eu de mouvements formels de produits de tabac en exportations, en réexportations et en transit au cours du mois d'août 2017.

## CHAPITRE IV : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### 4.1. CONCLUSIONS

Au terme de cette enquête, les résultats permettent de dégager les conclusions suivantes :

- Le commerce illicite des produits de tabac est une réalité au Bénin en 2017 ;
- Les activités de la contrebande à petite échelle, constitue une source non négligeable d'approvisionnement du marché des produits de tabac au Bénin ;
- Les statistiques officielles du commerce extérieur ne couvrent qu'une infime partie du trafic international des produits de tabac ;

Le commerce illicite de produits du tabac engendre des conséquences néfastes sur le plan social et économique.

Sur le plan social, il s'agit des effets néfastes sur la santé, l'augmentation de la criminalité et au plan économique ce commerce entraîne des pertes de recettes fiscales pour l'Etat, les réductions de la productivité, de la production du commerce officiel de détail et des pertes d'emplois.

Le Bénin ne remplit pas toutes les exigences de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte Antitabac en ce qui concerne la lutte contre le commerce illicite de produits de tabac. En effet le protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac n'est pas encore ratifié par le parlement. Pour ce faire, la volonté politique des autorités à divers niveaux devra être d'une importance capitale et la mobilisation de toute les Organisations de la Société Civile engagées pour la lutte Antitabac est indispensable.

## 4.2. RECOMMANDATIONS

Des actions concrètes sur le terrain sont indispensables :

- (i) L'éducation, la communication et l'information des populations ;
- (ii) L'Organisation d'ateliers d'information et de sensibilisation à l'endroit des douaniers, des policiers, des gendarmes, des magistrats et des autorités au niveau national et local pour susciter leur adhésion ;
- (iii) Le renforcement des capacités des principales parties prenantes dans la lutte contre les filières de trafic des produits du tabac (les forces de sécurité publique, les OSC, ...etc.) ;
- (iv) Le renforcement des actions de lutte contre la contrebande des produits de tabac avec la collaboration des autorités compétentes et des Organisations de la Société Civile ;
- (v) La prise d'un décret d'application de la loi 2017-27 et de textes réglementaires pour rendre obligatoire le marquage de tous les produits de tabac indiquant le lieu de fabrication d'origine et de destination finale ;
- (vi) La mise en place d'un système intégré de tracking des produits de tabac du lieu d'achat à la destination finale ;
- (vii) La mise à disposition de la police des frontières des moyens techniques et humains pour la lutte contre la contrebande et le commerce illicite des produits de tabac ;
- (viii) La proposition par le Bénin d'une directive au sein de la CEDEAO pour l'harmonisation de la taxe sur les produits de tabac afin de mieux lutter contre la contrebande, de préserver la santé des populations et d'améliorer les recettes fiscales ;
- (ix) L'organisation d'un atelier de sensibilisation des cadres au plus haut niveau des institutions concernées ;
- (x) L'organisation d'un atelier technique et d'imprégnation à l'endroit des Parlementaires.

## BIBLIOGRAPHIE

1. MPOWER: un programme de politiques pour inverser- le cours de l'épidémie –OMS 2008
2. Le Tabagisme chez les jeunes - *Immersion en communauté- 2007* par Anne DOUCHY ; Stephan von DÜRING et Axelle FRISCHKNECHT
3. Profil du Bénin en matière de taxation du tabac
4. Alastaire SENAN et al - 2014
5. Fiche technique du CLATA sur la taxation du tabac en Afrique ctc-  
[africa.org/images/documents/factsheets/frTAXfactsheet.pdf](http://africa.org/images/documents/factsheets/frTAXfactsheet.pdf)
6. L'incidence du tabagisme sur la santé et le développement socio ...
7. [www.carmma.org/sites/default/files/PDF](http://www.carmma.org/sites/default/files/PDF/uploads/Tobacco_Report_French)uploads/Tobacco\_Report\_French.
8. Lutte de l'Union Européenne (l'UE) contre le commerce illicite du tabac  
[www.europarl.europa.eu/RegData/.../2013/.../LDM\\_BRI\(2013\)130576\\_REV](http://www.europarl.europa.eu/RegData/.../2013/.../LDM_BRI(2013)130576_REV)
9. Le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac ...  
[www.who.int/entity/.../Protocol-to-Eliminate-Illicit-Trade-in-Tobacco-QA-FR.pdf?ua](http://www.who.int/entity/.../Protocol-to-Eliminate-Illicit-Trade-in-Tobacco-QA-FR.pdf?ua).
10. Commerce illicite du tabac – Profits illégaux et dangers publics - 2008  
[https://www.tobaccofreekids.org/assets/global/pdfs/fr/ILL\\_overview\\_fr.pdf](https://www.tobaccofreekids.org/assets/global/pdfs/fr/ILL_overview_fr.pdf)
11. Solutions contre le commerce illicite de tabac  
<https://www.arjo-solutions.com/gouvernements/produits-taxables-commerce-illicite/>
12. Plan Stratégique de lutte contre le tabagisme au Gabon 2016-2020  
Novembre 2015.  
<http://apps.who.int/fctc/implementation/database/sites/implementation/files/documents/other/Flash%20%20Gabon%20>
13. Fiscalité du tabac et commerce illicite (Tobtaxy Making Tobacco Tax Trendy, 2012), Stefan Callan
14. Rapport de la commission des Affaires Étrangères de la France sur le projet de loi, *autorisant la ratification du protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, préparé par* Mme la Députée LINDA GOURJADE (2015)

15. Eliminer le commerce illicite de tabac pour protéger la santé publique, Dossier de presse, (2015), plainte de la communauté européenne contre Philip Morris, RJ Reynolds et Japan Tobacco New York.
16. Enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré au cordon douanier (ECENE), Rapport définitif du premier passage (INSAE, 2010)
17. Enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré au cordon douanier (ECENE), Rapport deuxième passage : Données brutes (INSAE, 2012)

# ANNEXES

# NOTE CONCEPTUELLE



MINISTÈRE DU PLAN  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

08 BP 755 Cotonou Tél.: +229  
21 30 00 30  
contact@developpement.gouv.bj  
www.developpement.bj

## **Centre d'Analyse des Politiques de Développement (CAPOD)**

### **ANALYSE DE L'AMPLEUR DE LA CONTREBANDE DES PRODUITS DU TABAC AU BENIN**

### **NOTE CONCEPTUELLE**

juillet 2017

## I. CONTEXTE

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le tabagisme est la principale cause de décès évitable dans le monde. En absence de mesures urgentes, plus de 8 millions de personnes décéderont chaque année, à partir de 2030, des maladies causées par le tabac dont 80% dans les pays en développement comme le nôtre. Le tabac appauvrit les familles et crée un déséquilibre social et économique surtout dans les pays en développement en raison des coûts des évacuations sanitaires et des pertes de productivités et de bras valides qu'il engendre.

Bien que le tabagisme<sup>18</sup> continue d'être la principale cause mondiale de mortalité évitable, il existe des moyens éprouvés au plan économique pour combattre cette épidémie mortelle. En effet, reconnaissant la menace causée par la consommation du tabac et le tabagisme passif, la communauté internationale a opté pour la taxation des produits de tabac qui apparaît comme l'une des mesures les plus efficaces actuellement reconnues pour dissuader les enfants de fumer et décourager les adultes fumeurs.

Cependant, l'effet escompté en recourant à la taxation est conditionné par la maîtrise du commerce illicite des produits de tabac qui englobe la contrebande, la contrefaçon et la fabrication illégale.

En effet, on assiste dans le monde à la violation des textes réglementaires, à l'émergence des marchés parallèles qui mettent à disposition des mineurs, des produits, de surcroît moins chers et plus accessibles aux jeunes et aux populations pauvres.

A l'échelle mondiale, le volume<sup>19</sup> du commerce illicite des produits de tabac varie d'un pays à l'autre, de 1% à environ 40-50% du marché, et représente 11,6% globalement, 16,8% dans les pays à faibles revenus et 9,8% dans les pays à revenus élevés. Selon l'OMS, dans le marché noir non-régulé, la quantité de cigarettes s'élève à 600 milliards par an, soit 11 % de la consommation mondiale.

Face à l'ampleur du commerce illicite, le protocole pour éliminer le commerce illicite du tabac a été ouvert à la signature au siège des Nations-Unies à New-York le 10 janvier 2013. Ce protocole qui vient compléter l'article 15 de la Convention-Cadre relatif au commerce illicite, prévoit un arsenal complet de mesures allant du contrôle de la chaîne d'approvisionnement au renforcement des sanctions pour les auteurs de ces trafics, en passant par le renforcement de la coopération technique et judiciaire ainsi que la mise en place d'un système de suivi et de traçabilité totalement indépendant des fabricants de tabac. Cependant, force est de constater que la ratification de ce protocole est en souffrance au niveau de certains pays africains dont le Bénin.

---

<sup>18</sup> Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme, 2013

<sup>19</sup> Fiscalité du tabac et commerce illicite, Stefan CALLAN, 2012

## II. JUSTIFICATION DE L'ETUDE

L'expérience du Bénin en matière de lutte antitabac remonte à 1991 avec la prise d'arrêté ministériel portant interdiction de fumer dans les hôpitaux et services sanitaires. En 2005, le pays a ratifié la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (CCLAT) puis a adopté en 2006, la loi n° 2006-12 du 7 août 2006 portant réglementation de la production, de la commercialisation et de la consommation de cigarettes et autres produits du tabac en République du Bénin. L'adoption d'une telle loi suivie de la prise du décret d'application en 2009 ainsi que des arrêtés interministériels en 2011, matérialise l'engagement ferme des autorités béninoises dans la lutte antitabac. Cette volonté s'est également traduite par la prise des mesures fiscales successives à travers les différentes lois de finances, en vue de porter à 45%<sup>20</sup> le niveau de la taxe d'accise (de type ad valorem) au Bénin.

A la suite de la prise de ces dispositions, le Bénin ne dispose plus, depuis octobre 2009<sup>21</sup>, d'entreprise locale de production de cigarettes mais importe et réexporte des produits de tabac à travers le monde. D'après les statistiques officielles du commerce extérieur, de 2008 à 2015, les importations des produits de tabac et de ses dérivés ont connu une régression drastique de 70,3%<sup>22</sup> en valeur et de 38,2%<sup>23</sup> en volume. La part des importations totales consacrées aux produits du tabac est passée de 0,99% à 0,16%, soit un retrait de 0,83 point sur la période de revue.

Ces statistiques laissent présager de l'efficacité des dispositions réglementaires prises par l'Etat pour la commercialisation et la consommation des produits du tabac au Bénin.

Néanmoins, la position géographique du Bénin vis-à-vis de ses voisins limitrophes<sup>24</sup> avec qui le pays partage près de 1 989<sup>25</sup> km de frontières perméables, constitue de potentielles portes d'entrée aux produits du tabac au niveau desquelles se développent différentes formes de trafics : la contrebande des produits authentiques, la contrebande de cigarettes contrefaites et la contrebande de marques non autorisées sur leur lieu de mise à la consommation.

En effet, au terme des deux passages de l'Enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré aux cordons douaniers (ECENE) réalisée par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) entre 2010 et 2011, 3 190 kg de produits de tabac ont été enregistrés en provenance du Nigéria et du Togo puis 587 kg à titre d'exportation/réexportation vers le Nigéria, le Togo et le Niger sur une période de 10 jours qu'a duré chacun des passages.

---

<sup>20</sup> Dont 5% de « Eco taxe »

<sup>21</sup> Fermeture de l'usine British American Tobacco basée à Ouidah mais la branche commerciale est toujours active

<sup>22</sup> INSAE : 7 592 540 67822 FCFA en 2008 contre 2 252 452 821 FCFA en 2015

<sup>23</sup> INSAE : 1 584 146 Kg en 2008 contre 979 023,1 Kg en 2015

<sup>24</sup> Dont Nigéria, Niger et Burkina-Faso producteurs de Tabac

<sup>25</sup> Nigeria (773 km), Togo (644 km), Niger (266 km) et Burkina-Faso (306 km)

L'enquête a également permis de comprendre que la contrebande des produits du tabac se développe particulièrement dans huit (08) communes sur l'ensemble du territoire. Il s'agit des communes de Bassila, Parakou, Kalalé, Pèrèrè, Ségbana situées au Nord Bénin, de la commune de Djidja au centre puis des communes d'Aplahoué et Kétou au sud du pays.

Sur l'ensemble des huit (08) communes, la valeur extrapolée<sup>26</sup> sur une année des importations des produits de tabac est estimée à 117,07 millions de Francs CFA avec un volume de 2,04 tonnes et celle des exportations/réexportations est de 10,97 millions de Francs CFA avec un volume de 1,03 tonne. Cette situation engendre des pertes importantes de recettes fiscales et une atteinte à l'efficacité des politiques de santé publique.

Depuis lors, il n'existe plus de statistiques officielles renseignant sur l'ampleur de la contrebande des produits de tabac au Bénin. Mais le constat le plus évident, est qu'il est fréquent d'observer dans les marchés locaux et les boutiques de proximité, de gammes variées de cigarettes destinées à être mises en consommation dans les pays limitrophes, sans pour autant estimer leur part dans le commerce formel.

D'après la littérature, le développement du commerce illicite repose sur un certain nombre de facteurs<sup>27</sup> dont la maîtrise, garantirait toutes les chances de réussite à la lutte antitabac. Il s'agit de : (i) l'application laxiste des lois et pénalités insuffisantes ; (ii) la faiblesse du système de transport ; (iii) l'existence des réseaux de distribution informelle ; (iv) les écarts de prix transfrontaliers ; (v) les ventes hors taxes ; (vi) le manque de ressources et (vii) le manque de coopération internationale efficace.

Au niveau de la contrebande internationale, des facteurs comme les canaux de distribution informels, la criminalité organisée, la participation de l'industrie du tabac et la corruption jouent un rôle plus important que les niveaux des prix.

C'est dans cette dynamique que la cinquième Conférence des Parties à la CCLAT (COP5) a adopté, le 12 novembre 2012, à Séoul en Corée du Sud, le protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac. Le Bénin a certes, signé à l'instar des 54 autres Etats parties à la CCLAT de l'OMS, le 24 septembre 2013, ce protocole mais sa ratification peine à s'observer malgré la pression des Organisations de la Société Civile (OSC) impliquées dans la lutte antitabac au Bénin.

Au vu de tout ce qui précède, le Centre d'Analyse des Politiques de Développement (CAPOD) a décidé<sup>28</sup> de concert avec des acteurs intervenant dans

---

<sup>26</sup> Source : INSAE, ECENE 2010-2011

<sup>27</sup> Fiscalité du tabac et commerce illicite, Stefan CALLAN, 2012

<sup>28</sup> Au lendemain de l'atelier de Nairobi, tenu du 7 au 9 décembre 2016, sur « les aspects économiques de la lutte antitabac en Afrique » sur initiative de l'ACBF

la lutte antitabac au Bénin, de réfléchir sur le thème intitulé : « **Analyse de l'ampleur de la contrebande des produits de tabac au Bénin** ».

La finalité de cette étude est de contribuer au plaidoyer à faire en faveur de la ratification du protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac au Bénin.

### **III. OBJECTIF DE L'ETUDE**

L'objectif général est de fournir des données quantitatives et qualitatives sur l'ampleur de la contrebande des produits de tabac au Bénin.

De manière spécifique, il s'agira de :

- ✓ Identifier les points de passages frauduleux des produits du tabac au niveau des huit (08) communes frontalières avec les pays voisins identifiées en 2010/2011 ;
- ✓ Répertorier les différentes catégories de marques de produits de tabac en contrebande ;
- ✓ Disposer des données chiffrées récentes sur le trafic illicite des produits du tabac au niveau de ces huit communes frontalières identifiées au Bénin (volume, coût...) ;
- ✓ Analyser la chaîne du trafic (parcours, acteurs, mode...) ;
- ✓ Faire une extrapolation des pertes de recettes fiscales dues à la contrebande des produits du tabac au Bénin ;
- ✓ formuler des recommandations pertinentes assorties d'un plan de mise en œuvre, permettant de renforcer le plaidoyer en direction des pouvoirs publics en vue de la ratification du protocole.

### **IV. RESULTATS ATTENDUS**

Au terme de cette étude, les résultats escomptés sont les suivants :

18. les points de passages frauduleux des produits du tabac au niveau des huit (08) communes frontalières sont identifiés ;
19. les différentes catégories de marques de produits de tabac en contrebande sont répertoriées ;
20. des données chiffrées récentes sur le trafic illicite des produits de tabac au Bénin sont rendues disponibles ;
21. la chaîne du trafic (parcours, acteurs, mode...) est connu ;
22. une extrapolation des pertes en recettes fiscales dues à la contrebande des produits de tabac est faite ;
23. des recommandations pertinentes assorties d'un plan de mise en œuvre, permettant de renforcer le plaidoyer en direction des pouvoirs publics en vue de la ratification du protocole sont formulées.

## V. PRODUITS ATTENDUS

Les produits attendus sont les suivants:

- ✓ Un rapport de la réunion de cadrage méthodologique (CAPOD + Consultant + groupe de discussion) ;
- ✓ un rapport provisoire de l'étude ;
- ✓ un rapport de l'atelier de restitution des résultats de l'étude ;
- ✓ un rapport final détaillé de l'étude ainsi que toutes les bases de données seront transmis au CAPOD.

Il faut souligner que ces différents rapports seront transmis au CAPOD en format physique et électronique.

## VI. COORDINATION

Cette étude sera réalisée par le CAPOD avec l'appui d'un consultant ayant de solides expériences en matière de réalisation d'enquêtes notamment l'Enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré au cordon douanier (ECENE).

### *Profil du Consultant*

Sous la supervision du CAPOD, l'étude sera exécutée par un consultant ayant le profil ci-après :

- ✓ Etre un Statisticien ou Démographe ou Economiste de niveau Bac + 5 au moins ;
- ✓ Avoir au moins dix (10) ans d'expériences en matière d'enquêtes quantitatives ;
- ✓ Avoir conduit/participé à l'Enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré au cordon douanier (ECENE) ;
- ✓ Avoir une parfaite connaissance des questions liées au tabac.

### *Missions du Consultant*

Le Consultant aura pour tâches de :

- ✓ Affiner la méthodologie proposée qui sera validée par le groupe de discussion (CAPOD + personnes ressources) lors de la réunion de cadrage méthodologique ;
- ✓ Appuyer le CAPOD dans la collecte des données ;
- ✓ rédiger le rapport provisoire de l'étude ;
- ✓ présenter le rapport provisoire lors d'un atelier de restitution ;
- ✓ Intégrer les observations et finaliser le rapport de l'étude ;
- ✓ Transmettre les bases de données de l'étude.

## VII. METHODOLOGIE

La méthodologie à adopter dans le cadre de cette étude, s'inspire de celle utilisée par l'INSAE lors de la réalisation de l'ECENE avec des améliorations en tenant compte des limites/difficultés constatées précédemment.

Elle s'articule autour des points ci-après :

- **Mise en place de l'équipe de coordination**

Pour garantir toutes les chances de réussite à cette étude, il sera mis en place une équipe de coordination.

L'équipe de coordination aura pour tâche essentielle l'appui de l'équipe en charge de l'étude dans la mobilisation et la sensibilisation des opérateurs du commerce transfrontalier non enregistré et des autorités à divers niveaux en vue de la réussite de l'opération sur le terrain. Elle se chargera également d'adresser les lettres aux structures pour lesquelles la collaboration sera sollicitée dans le cadre de la collecte des données.

C'est un organe d'orientation qui sera composée des autorités à divers niveaux du CAPOD, de l'INSAE, de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, d'une part, du point focal antitabac du Bénin au Ministère de la Santé et des Organisations de la Société Civile impliquées dans la lutte antitabac au Bénin, d'autre part.

- **Collecte des données**

L'étude se déroulera exclusivement au niveau des huit (08) communes dans lesquelles le trafic illicite des produits de tabac a été enregistré lors de l'ECENE. Il s'agit des communes de Bassila, Parakou, Kalalé, Pèrèrè, Ségbana, Djidja, Aplahoué et Kétou.

La collecte de données sera précédée d'une mission d'actualisation des points de passage frauduleux préalablement identifiés en 2011 puis d'identification des guides en collaboration avec les agents des douanes et les autorités locales. Cette mission vise à se rendre compte de la création ou de la disparition de certains points de passage. Il faut préciser que les guides joueront un rôle d'intermédiation et de facilitation du contact avec les acteurs du commerce frontalier informel auxquels ils étaient habitués pour la plupart.

Pour la mission d'actualisation des points de passages et d'identification des guides, deux (02) équipes de 3 personnes chacune seront constituées. La 1<sup>ère</sup> équipe va sillonner les communes du Nord à savoir Bassila, Parakou, Kalalé, Pèrèrè, Ségbana tandis que la 2<sup>nde</sup> équipe se rendra dans les communes du sud à savoir Djidja, Aplahoué et Kétou. Cette mission durera trois (03) jours pour la 1<sup>ère</sup> équipe et deux (02) jours pour la 2<sup>nde</sup> équipe.

La collecte de données durera 7 jours. La formation du personnel de terrain durera 3 jours dont une journée pour le prétest. Les données seront collectées au moyen d'un questionnaire type élaboré à partir de celui utilisé lors de l'ECENE.

Le personnel de terrain est composé de contrôleurs et d'agents enquêteurs qui seront appuyés par des guides et des agents de sécurité ou de douane. L'implication des agents de sécurité vise à sécuriser l'équipe de collecte et garantir un bon déroulement de la collecte de données du fait de la particularité de cette opération.

Pour chaque point de passage, il sera positionné deux (02) agents enquêteurs et un (1) guide. **Au total, 16 agents enquêteurs, 08 guides et 05 contrôleurs seront déployés dans les huit (08) communes.**

- **Traitement et Analyse des données**

A la suite de la collecte des données, le traitement des données se fera en trois étapes à savoir : la codification et la saisie, l'apurement et la tabulation et l'extrapolation des données.

La codification des questionnaires se fera par deux (02) agents pendant trois (03) jours. La saisie des données se fera par deux (02) agents de saisie sous un masque de saisie conçu sous CSPro pendant cinq (5) jours.

L'apurement du fichier de données se fera à travers le contrôle et la correction. Un contrôle de qualité des données sera fait avant le démarrage de la saisie à travers des programmes de « filtres logiques » élaborés lors de la conception du masque de saisie, d'une part, puis après la saisie par un contrôle de fourchette et de cohérence des données saisies, d'autre part.

Quant à la correction du fichier de données, la technique de correction par retour au document de base sera utilisée afin de confronter les incohérences qui pourraient survenir dans le fichier de données et les données disponibles sur les questionnaires.

Au terme de ce processus, les différents tableaux seront édités.

La technique d'extrapolation des données sera basée sur la valeur, le poids net du produit, la périodicité des transactions, le nombre de transactions au cours de cette période, le rythme habituel de l'activité au cours des mois de l'année, la valeur, le poids et la quantité correspondant au mois minimum, ainsi que la valeur, le poids et la quantité correspondant au mois maximum.

- **Elaboration du rapport**

Après le traitement et l'analyse des données, il sera élaboré le rapport provisoire de l'étude. Ce rapport sera amendé au cours d'un atelier de validation qui réunira des participants impliqués dans la lutte antitabac au Bénin. Après la validation, le rapport sera transmis à l'ACBF pour amendement avant le dépôt et la diffusion du rapport final.

A l'issue de la diffusion des résultats de l'étude, le CAPOD élaborera une note de politique sur l'ampleur de la contrebande des produits du tabac au Bénin en vue de renforcer le plaidoyer en faveur de la ratification du protocole.

- **Mise en place de Groupe de discussion**

Un groupe de trois (03) personnes ressources composé d'un universitaire-chercheur, d'un représentant des OSC impliquées dans la lutte antitabac au Bénin et du point focal antitabac du Bénin au Ministère de la Santé, sera mis en place pour valider les différents documents produits.

- **Durée et chronogramme de mise en œuvre**

L'étude se déroulera deux (02) mois calendaires.

- **Mise en place de comité de lecture**

Un comité de lecture composé de 2 personnes ressources sera mis en place pour procéder à la relecture intégrale du rapport final et veiller à la cohérence des idées émises.

# QUESTIONNAIRE



5- Autres (à préciser) .....	
2-4. ANNEE DE DEMARRAGE DES ACTIVITES .....	_ _ _ _
2-5. RAISON SOCIALE  _____	
2-6. FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE..... 11- Entreprise individuelle      12- SARL      13- SA      14- Société de fait 15- Société en Nom Collectif (SNC)      16- Société en Commandite Simple (SCS) 17- Société en participation      18- Groupement d'Intérêt Économique (GIE) 19- Coopérative 98- Autre (à préciser _____)	_ _
2-7. IMMATRICULATION DE L'ENTREPRISE 1-N° INSAE 2- IFU 3- N° INSAE et IFU 4-Pas d'immatriculation 5- Ne sait pas	_
2-8. N° INSAE _____ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _
2-9. CODE IFU _____ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _
2-10. NATIONALITE DE L'ENTREPRISE 204-Béninoise      288- Ghanéenne      466- Malienne      566- Nigériane  562- Nigérienne      768- Togolaise      854- Burkinabé      xxx- Autres (Préciser) .....	_ _ _ _

2-11. CODE ENTREPRISE ETRANGERE  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	
---	--

2-12. PAYS DE RESIDENCE DE L'ENTREPRISE.....	_ _ _
--	-------

2-13. MODE DE TRANSPORT 1-Transport maritime    2- Transport par chemin de fer 3-Transport par route    4-Transport mixte    5-Transport par navigation intérieure	_
--	---

2-14. MOYEN DE TRANSPORT 1-Véhicule long (TITAN)    2-Camion    3- Véhicule utilitaire (bâchée) 4- Autres voitures    5- Tricycle    6- Pirogue/Barque    7- Vélo / Pousse – pousse    8- Motocycle    9- Pied / Tête et autre	_
---	---

2-15. NATIONALITE DU MOYEN DE TRANSPORT..... 204-Béninoise    288- Ghanéenne    466- Malienne    566- Nigériane 562- Nigérienne    768- Togolaise    854- Burkinabé xxx- Autres (Préciser) .....	_ _ _
---	-------

2-16. NATURE DU FLUX 1-Importation    2-Exportation    3-Réexportation    4- Transit	_
--	---

2-17. NOMBRE D'ARTICLES/ MARQUES DE TABAC.....	_ _
--	-----

01		06	
02		07	
03		08	
04		09	
05		10	

**SECTION 3 : CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES SUR LE  
FLUX**

3- 1. IDENTIFIANT DU QUESTIONNAIRE .....							
	U D	P P	ENQ	QUES			
3- 2. PRODUITS DE TABAC							
1- Tabac brut Autres tabac	2- Cigarette	3-					
3- 3. NATURE DU CONDITIONNEMENT							
1. Paquet    2. Cartouche    3. Carton    4. Colis    5. Vrac			_ _				
3- 4. QUANTITE TRANSPORTEE NOMBRE ..... ..... SI 5. LE NOMBRE D'UNITES (EN MOYENNE)				_ _ _ _ _			
3- 5. POIDS MOYEN BRUT DE CHAQUE UNITE (Kg)				_ _ _ _ _ _ _			
3- 6. POIDS MOYEN NET DE CHAQUE UNITE (Kg)				_ _ _ _ _ _ _			
3- 7. POIDS TOTAL BRUT DE LA MARCHANDISE (Kg)				_ _ _ _ _ _ _			
3- 8. POIDS TOTAL NET DE LA MARCHANDISE (Kg)				_ _ _ _ _ _ _			
3-9 DEVISE		1- FCFA		_ _			
2- Naira (N)							
3-10. TAUX DE CHANGE				_ _ _ _ _ _ _  N=  _ _   _ _ _ _  FCFA			

3-11. VALEUR DU PRODUIT.....  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	
3- 12. PAYS D'ORIGINE..... .....	_ _ _ _
3- 13. PAYS DE PROVENANCE .....	_ _ _ _
3- 14. PAYS DE DESTINATION..... .....	
3- 15.     MARCHE/LIEU     D'EMBARQUEMENT .....	_ _ _
3- 16.     MARCHE/LIEU     DE     DEBARQUEMENT .....	_ _ _
3- 17. PRINCIPAUX CLIENTS /FOURNISSEURS..... 1-Entreprise 2- Grossistes3- Détaillants4- Particuliers	_
3- 18. EVOLUTION HABITUELLE DES TRANSACTIONS SUR LE PRODUIT AU COURS DE L'ANNEE <b>NB. Déterminer le nombre de transactions en suivant les étapes ci- après :</b> 1. Demander d'abord à l'enquêté en le guidant au besoin les mois au cours duquel, il fait passer le produit 2. Pour chaque mois de présence, pendant combien de jours environ l'enquêté fait-il passer le produit 3. Quel est le nombre de fois de passage du produit par jour ?	_

4. Le nombre de transactions pour chaque mois de présence est alors obtenu en multipliant le nombre de jours par le nombre de fois par jour.

	Janvier	Février	Mars
<b>Présence</b>	□□	□□	□□
<b>Nombre de transaction</b>	□□□□□	□□□□□	□□□□□
<b>Valeur par transaction</b>	□□□□□□□□ 	□□□□□□ □□	□□□□□□ □□
<b>Valeur min/transaction</b>	□□□□□□□□ 	□□□□□□ □□	□□□□□□ □□
<b>Valeur max/transaction</b>	□□□□□□□□ 	□□□□□□ □□	□□□□□□ □□
<b>Valeur totale</b>	□□□□□□□□ 	□□□□□□ □□	□□□□□□ □□
	Avril	Mai	Juin
<b>Présence</b>	□□	□□	□□
<b>Nombre de transaction</b>	□□□□□	□□□□□	□□□□□
<b>Valeur par transaction</b>	□□□□□□□□ 	□□□□□□ □□	□□□□□□ □□
<b>Valeur min/transaction</b>	□□□□□□□□ 	□□□□□□ □□	□□□□□□ □□
<b>Valeur max/transaction</b>	□□□□□□□□ 	□□□□□□ □□	□□□□□□ □□
<b>Valeur totale</b>	□□□□□□□□ 	□□□□□□ □□	□□□□□□ □□
	Juillet	Août	Septembre

<b>Présence</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Nombre de transaction</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Valeur par transaction</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Valeur min/transaction</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Valeur max/transaction</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Valeur totale</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	<b>Octobre</b>	<b>Novembre</b>	<b>Décembre</b>
<b>Présence</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Nombre de transaction</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Valeur par transaction</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Valeur min/transaction</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Valeur max/transaction</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Valeur totale</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

## SECTION 4 : CHARGES D'EXPLOITATION

4- 1. MONTANT DES FAUX FRAIS QUE VOUS PAYEZ PAR PASSAGE	_ _ _ _ _ _ _
4- 2. MONTANT DES TAXES/IMPOTS QUE VOUS PAYEZ PAR PASSAGE	_ _ _ _ _ _ _
4- 3. PROPRIETE DU MOYEN DE TRANSPORT UTILISE POUR CETTE TRANSACTION 1-Location 2-Transport en commun 3-Moyen de transport appartenant à l'entreprise (Si 1 ou 2, allez à 4-6)	_
4-4 MONTANT DE LA CONSOMMATION EN CARBURANT PAR TRANSACTION	_ _ _ _ _ _ _
SI 3. 4 -5 MONTANT DES FRAIS DE REPARATION DES MOYENS DE TRANSPORT PAR MOIS (Y COMPRIS LES FRAIS DE VIDANGE)	_ _ _ _ _ _ _
4 -6 COUT DE LOCATION/TRANSPORT PAR PASSAGE	_ _ _ _ _ _ _
RAPPEL II-1. Personne enquêtée 1. Commerçant 2. Transporteur 3. Transitaire. 4. Agriculteur 5. Eleveur 6. Artisan 7. Colporteur 8. Passeur 9. Autres (à préciser)... Si 2-Transporteur 7-Colporteur ou 8- Passeur, → Aller à 4-12	
4 -7 NOMBRE D'AIDES FAMILIAUX POUR CE TRAFIC	_ _

4 -8 NOMBRE D'OUVRIERS PERMANENTS POUR CE TRAFIC	_ _
4 -9 SALAIRE MENSUEL DES OUVRIERS PERMANENTS	_ _ _ _ _ _ _
4 -10 NOMBRE D'OUVRIERS OCCASIONNELS POUR CE TRAFIC	_ _
4-11 SALAIRE DES OUVRIERS OCCASIONNELS PAR PASSAGE	_ _ _ _ _ _ _
IV -12 MONTANT PERCU PAR PASSAGE	_ _ _ _ _ _ _

## SECTION 5 : ENVIRONNEMENT DES ECHANGES

<p>5-1. QUELLES SONT VOS PRINCIPALES DIFFICULTES ? (Renseignez par ordre d'importance de 1 à 4).</p> <p>1- Difficultés d'approvisionnement  _ _ </p> <p>2- Tracasseries administratives  _ _ </p> <p>3- Lourdeurs administratives  _ _ </p> <p>4- Autres (à préciser)  _ _ </p>	
<p>5-2 RAISON PRINCIPALE DE VENTE DES PRODUITS A D'AUTRES PAYS ? (Encerclez le numéro de la modalité qui convient)</p> <p>1- Le prix est plus intéressant</p> <p>2- La qualité des produits est appréciée</p> <p>3- Le rapport qualité – prix est meilleur</p> <p>4- Le pays ne fabrique pas l'équivalent</p> <p>5- La proximité de la frontière</p>	_ _

<p><b>8- Autres</b> (précisez).....</p>	
<p><b>5-3. RAISON PRINCIPALE D'ACHAT DES PRODUITS AUPRES D'AUTRES PAYS</b></p> <p>1- Le prix est plus intéressant  2- La qualité des produits est appréciée  3- Le rapport qualité – prix est meilleur  4- Le pays ne fabrique pas l'équivalent  5- La proximité de la frontière  <b>8- Autres</b>  (précisez).....</p>	<p> __ </p>
<p><b>5-4. DECLARATION EN DOUANE</b></p> <p>1.Oui          2.Non          3. Ne sait pas</p>	<p> __ </p>